59 rue de la Faisanderie
75116 Paris

Lettre aux porteurs de parts du FCP Congrégation Investissement
Part C - FR0007439666

Paris, le 5 février 2024,

<u>Objet :</u> Modifications applicables à Congrégation Investissement à compter du 15 mars 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds Congrégation Investissement et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds Congrégation Investissement ?

Conservateur Gestion Valor a étoffé son équipe de gestion et souhaite adapter sa gestion à l'environnement financier, macroéconomique actuel et aux attentes des clients.

La société de gestion a décidé de faire plusieurs modifications tant sur les actifs éligibles, la latitude de gestion que sur la transparence de la gestion et son fonctionnement.

<u>1ère modification :</u>
Afin d'avoir une latitude de gestion plus grande, nous augmentons la fourchette d'exposition au risque de taux via le recours aux dérivés : le fonds pourra ainsi être exposé entre 0 et 200% au risque de taux par ses investissements en titres vifs, complétés par de l'exposition hors bilan. L'exposition actuelle est comprise entre 0 et 115%.

<u>2ème modification :</u>
Dans ce contexte de volatilité des taux d'intérêt et dans l'optique de rendre la gestion de ce fonds plus flexible, nous souhaitons élargir la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et +10 actuellement et elle sera modifiée à -1 et +10.

<u>3ème modification :</u>
Nous souhaitons préciser la qualification des émetteurs concernés par les exclusions sectorielles liées à l'Armement et au Jeux. Tout émetteur dont l'activité liée à la Défense sera supérieure à 30% de son chiffre d'affaires sera inéligible à l'Actif du fonds. De même, tout émetteur dont la sous-classification Global Industry Classification Standard (« GICS ») sera « Casinos & Gaming » sera inéligible à l'Actif du fonds.

4ème modification :
Afin d'être plus dynamiques et agiles sur la gestion obligataire nous souhaitons augmenter nos capacités d'investissement sur les CDS (Credit Default Swap) sur indices, Congrégation Investissement pourra investir à hauteur de 40% sur les CDS contre 20% actuellement.

5ème modification :
Nous souhaitons clarifier l'objectif de gestion et nous supprimons la notion d'indice de référence au profit d'indice de comparaison. Comme mentionné dans les dispositions particulières, Congrégation Investissement est un fonds de gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur, qui ne constitue qu'un simple indicateur de comparaison a posteriori.

6ème modification :
Afin de clarifier notre exposition géographique, nous précisons que le fonds Congrégation Investissement pourra investir dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE.

7ème modification :
Nous souhaitons plus de transparence sur la tarification des intermédiaires de marché. Par conséquent, nous contractualisons des conventions de commission de courtage partagée qui permettront de dissocier avec clarté les frais associés aux services d'exécution de ceux associés à l'analyse.

8ème modification :
Afin d'être plus en adéquation avec notre stratégie d'investissement, nous avons modifié l'univers d'analyse ESG : 25% de l'Euro Stoxx 50, 55% de l'indice Ice BofA Euro Corporate et 20% de l'indice Ice BofA Euro High Yield en remplacement de l'univers d'analyse actuel : 25% de l'Euro Stoxx 50, 55% de l'indice Bloomberg Global Agreggate et 20% de l'indice Ice BofA BB-CCC Euro Developed Markets non-financial High Yield.

9 ème modification :
Nous avons intégré un mécanisme de gestion de la liquidité du fonds, visant à compenser ou à réduire les couts de réaménagement du portefeuille supportés par les porteurs à l'occasion des souscriptions et des rachats (« Swing Pricing »). Ce mécanisme de Swing Pricing est utilisé à tout moment et non seulement en cas de situation de marché tendue. Le Swing Pricing est le mécanisme par lequel la Valeur Liquidative d'un fonds est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net). L'ajustement pour les investisseurs entrants ou sortants ne prend donc pas la forme d'une commission. Le mécanisme doit être prévu dans le prospectus du fonds et faire l'objet d'une gouvernance au sein CONSERVATEUR GESTION VALOR :

- pour la détermination des seuils d'application : niveau de souscription ou de rachat à partir duquel un Swing est appliqué à la valorisation ;
- des facteurs de Swing : niveau de la variation appliquée à la valorisation. Le facteur dépend de la liquidité moyenne des titres détenus par le fonds et des différents coûts de cession ou d'acquisition de ces titres.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces évolutions, qui ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, entreront en vigueur le 15 mars 2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 15 mars 2024.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de vos investissements ?

- Modification du profil rendement/Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Significatif

Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

La fiscalité applicable aux fonds est inchangée. Toute sortie est soumise au régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Quelles sont les principales différences entre le ou les fonds dont vous détenez des parts actuellement et le ou les futurs fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	**Après**
Régime juridique et politique d'investissement		
Stratégie d'investissement	La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG (basé sur les valeurs de 25% de l'Eurostoxx 50, 55% de l'indice Bloomberg Global Agreggate et 20% de l'indice Ice Bofa BB-CCC Euro Developed Markets non-financial High Yield)	La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG (basé sur les valeurs de 25% de l'Eurostoxx 50, 55% de l'indice Ice Bofa Euro Corporate et 20% de l'indice Ice Bofa Euro High Yield)
Conventions de commission de courtage partagée	Néant	Conservateur Gestion Valor a retenu une méthode de choix des intermédiaires qui fournissent des Services d'Aide à la Décision d'Investissement réalisé sur la base de plusieurs critères définis dans sa Politique SADIE. La Société de Gestion a également mis en place des comptes de frais de recherche fondés sur des contrats de Commissions de Courtage Partagées (« CCP ») ou Commission Sharing Agreement, (« CSA ») auprès de plusieurs prestataires de Service d'Investissement (« PSI »), dans lesquels des montants de frais de

		recherche sont prélevés à l'occasion de l'exécution de transactions par les dits Prestataire de Service d'Investissement fournissant des services d'exécution.	
Modification du profil rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Risque de taux [0% ;115%]	Risque de taux [0% ;200%]	+
	Fourchette de sensibilité [0 ; +10]	Fourchette de sensibilité [-1 ; +10]	+
	Risque lié aux dérivés de crédit en exposition ou en couverture uniquement sur indices de CDS [0% ;20%]	Risque lié aux dérivés de crédit en exposition ou en couverture uniquement sur indices de CDS [0% ;40%]	+

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'investisseur (DIC).

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Les DIC et prospectus sont disponibles sur le site internet www.conservateur.fr ou auprès des établissements commercialisateurs.

Les DIC-prospectus peuvent également être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Conservateur Gestion Valor
59, rue de la Faisanderie
75116 PARIS

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mathilde Lacoste
Directeur Général
Conservateur Gestion Valor